

Face à la crise du Covid-19 : SUD éducation revendique un plan d'urgence pour l'Éducation

La rentrée de septembre 2020 a montré l'étendue de l'impréparation du ministère. Aucun poste n'a été créé, le protocole sanitaire de juillet n'a été adapté qu'à la marge, et la gestion des cas de Covid-19 est toujours davantage renvoyée au local. SUD éducation revendique depuis le printemps un plan d'urgence pour l'éducation, à même de garantir les meilleures conditions de travail possibles pour les personnels, dans des conditions sanitaires acceptables. Il doit notamment comprendre des recrutements massifs de personnels, la titularisation de l'ensemble des non-titulaires sans condition de concours ni de nationalité, et un plan d'investissement massif dans la construc-

tion et la rénovation du bâti scolaire permettant d'accueillir les élèves avec davantage d'espaces. Il s'agit également dans ce cadre et dès à présent de réfléchir aux modalités pédagogiques adaptées à cette période de réouverture en septembre, en tenant compte des inégalités qui se sont accrues.

Ce plan d'urgence est toujours d'actualité : les créations de postes peuvent se faire à n'importe quel moment de l'année, par le biais du recours aux listes complémentaires, de la titularisation à temps plein des contractuel-le-s, de l'ouverture de concours exceptionnels.

Ce plan d'urgence comprend :

- un volet sanitaire**
- un volet postes**
- un volet social**
- un volet pédagogique**
- un volet éducation prioritaire**
- un volet enseignement adapté**



Volet sanitaire

À l'heure où la deuxième vague épidémique se développe et que des mesures drastiques sont mises en oeuvre dans différentes parties du territoire, force est de constater que c'est la politique de l'autruche qui prévaut dans l'Éducation nationale. Pourtant, un certain nombre de mesures simples peuvent être prises immédiatement :

⇒ **Installer des points d'eau et du savon** en quantité suffisante

⇒ **Une gestion des cas Covid-19** qui soit cadrée nationalement et non renvoyée au dialogue entre les ARS et les services académiques, en revenant aux critères d'évictions en vigueur au début de l'année (éviction d'une classe lors de l'apparition d'un cas), et sans application du jour de carence pour les personnels

⇒ **Une politique de dépistage** facilitée pour l'ensemble des personnels, des élèves et des étudiant-e-s

⇒ **La mise en place d'une médecine de prévention et scolaire** efficace, par le biais de la création de postes suffisants

⇒ **La reconnaissance immédiate du Covid-19** comme maladie professionnelle

⇒ **réduire immédiatement les effectifs par classe** en créant le nombre de postes nécessaires

⇒ **agrandir les locaux** avec des constructions d'extensions, de nouvelles écoles et de nouveaux établissements, ce qui est en enjeu pour la salubrité de manière générale

⇒ **augmenter massivement l'acquisition de masques** par l'Éducation nationale, pour que les masques puissent être donnés gratuitement aux personnels et aux élèves en quantité suffisante

Face à la crise sanitaire : pour un plan d'urgence pour l'éducation !

Volet postes

Les enjeux liés à la crise sanitaire, que ce soit sur le plan des précautions sanitaires ou sur le plan pédagogique, nécessitent des créations de postes supplémentaires. Cela n'a pas été le cas en cette rentrée, et pourtant c'est encore possible. Pour SUD éducation, il y a **plusieurs leviers pour créer dans l'urgence les postes nécessaires** :

⇒ **la titularisation à temps plein de l'ensemble des enseignant-e-s non titulaires**, sans condition de concours ni de nationalité : les collègues en question sont déjà souvent en poste depuis longtemps, et ont déjà été employé-e-s devant élèves, il n'y a aucune raison pour qu'ils et elles ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire

⇒ **l'admission de l'ensemble des admissibles**, aux concours internes comme externes : les recalé-e-s des oraux des concours constituent un nombre très important de potentiel-le-s futur-e-s collègues ; au vu de l'urgence de la situation, il est souhaitable qu'ils et elles soient stagiarisé-e-s dans leur totalité

⇒ **l'organisation de concours exceptionnels** : il est arrivé, encore récemment, que des concours supplémentaires soient organisés en fonction des besoins pour le recrutement des professeur-e-s des écoles ; ce dispositif pourrait être généralisé, en fonction des besoins locaux, dans les départements

⇒ **L'embauche de personnels aidant à la direction** pour le primaire, avec un réel statut

⇒ **L'embauche massive d'AESH et la titularisation** dans le cadre d'emplois statutaires d'éducatrices-trices scolaires

⇒ **le rétablissement des moyens en remplacement** dans le 1^{er} et le 2nd degré

Face à la crise sanitaire : pour un plan d'urgence pour l'éducation !

Volet social

La crise sanitaire a représenté une catastrophe sociale pour de très larges pans de la population, y compris bien sûr une part importante des élèves et des parents. L'Éducation nationale a une part de responsabilité dans cet état de fait, notamment en n'ayant pas compensé automatiquement l'absence de demi-pension par une attribution de fond social exceptionnel aux familles. Dans le cas de mesures d'évictions ou de confinements locaux, ces situations vont se renouveler. Pour faire face à ces situations, SUD éducation revendique dès à présent :

⇒ soit compensée dans son entièreté la baisse des **fonds sociaux** qui est intervenue au cours des années précédentes

⇒ soient augmentées les **aides à la demi-pension et les bourses**

⇒ soit anticipé, en cas de nouvelle crise sanitaire, le versement d'une attribution exceptionnelle aux familles pour compenser une nouvelle fermeture des services de demi-pension

⇒ **L'attribution ou le prêt de matériel informatique** à chaque famille dans le besoin

Face à la crise sanitaire : pour un plan d'urgence pour l'éducation !

Volet pédagogique

La crise sanitaire a accru les inégalités scolaires. Durant le confinement, certain-e-s élèves ont pu bénéficier des conditions permettant de poursuivre en partie les apprentissages, les autres non. Le retour en classe de l'ensemble des élèves doit avoir pour objectif principal de compenser ces écarts. Pour cela, SUD éducation revendique plusieurs mesures immédiates :

⇒ **la limitation des effectifs** pour favoriser la différenciation, le travail coopératif entre élèves pour niveler les écarts de niveaux et permettre une reprise de contact avec l'école qui se fasse dans la sérénité. À titre de repère, la revendication générale de SUD éducation est de 20 élèves maximum en école élémentaire et en collège, et de 25 en lycée, mais les circonstances exceptionnelles impliquent de descendre encore en-deçà.

⇒ **l'aménagement des programmes**, afin que les enseignant-e-s puissent mettre en oeuvre au mieux une pédagogie permettant de compenser les inégalités scolaires

⇒ **La liberté pédagogique** et de support notamment en CP dans le cadre de l'apprentissage de la lecture

⇒ **une formation initiale et continue** qui tienne compte de ces problématiques et de ces enjeux, qui vont nécessairement impliquer des pratiques pédagogiques particulières

⇒ un retour des **PDMQDC**, y compris dans les classes à 12, et un rétablissement des **RASED** dans leur totalité.

⇒ **l'abandon de Parcoursup et de la sélection à l'entrée à l'université**, qui cette année plus encore qu'à d'autres moments va fonctionner comme une machine de tri social, le ministère ayant maintenu coûte que coûte les délais

Face à la crise sanitaire : pour un plan d'urgence pour l'éducation !

Volet éducation prioritaire

Les conséquences négatives de la crise sanitaire ont été plus élevées dans les quartiers populaires qu'ailleurs, sur le plan économique et social, comme sur le plan pédagogique. Cette situation justifie un plan exceptionnel pour les écoles et établissements des quartiers populaires. SUD éducation porte à ce titre des revendications pour l'éducation prioritaire depuis longtemps : elles doivent être immédiatement mises en oeuvre pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire.

⇒ **Une baisse des effectifs par classe.** À titre de repère, la revendication générale de SUD éducation est de 16 élèves maximum en éducation prioritaire, tout en maintenant les CP et CE1 à 12 maximum.

⇒ **Une vie scolaire renforcée pour les élèves** : 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire et 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

⇒ **Des dispositifs d'aide et de prévention complets** : 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1^{er} degré) et un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue)

⇒ **L'extension de la prime REP-REP+** à tous les personnels, et la baisse du temps de travail devant élèves pour favoriser la concertation, qui va s'avérer indispensable au vu des difficultés rencontrées depuis la rentrée

⇒ **L'abandon immédiat du projet de réforme de l'éducation prioritaire** basée sur le rapport Mathiot-Azéma et l'ouverture de discussions sur la base des légitimes revendications des personnels, et notamment sur le maintien de la carte de l'éducation prioritaire et son élargissement aux lycées

Face à la crise sanitaire : pour un plan d'urgence pour l'éducation !

Volet enseignement adapté

La crise sanitaire a fragilisé encore davantage les élèves les plus fragiles, à commencer par les élèves en situation de handicap. L'éloignement de l'école pendant une longue période pose un certain nombre de difficultés spécifiques avec le retour à l'école, et les conditions actuelles de l'inclusion ou de la prise en charge du handicap ne permettent pas de le faire de manière satisfaisante. La crise sanitaire a en outre accentué les injonctions contradictoires endurées par les personnels de l'Education nationale en poste dans ces établissements médicaux sociaux considérés comme prioritaires et donc ouverts pendant le confinement. Les collègues AESH sur des postes d'ULIS n'ont pas été respecté-e-s par les chef-fe-s d'établissement qui ont profité de leur précarité pour palier les besoins, notamment administratifs, dans les collèges. SUD éducation porte à ce titre des revendications pour l'ASH depuis longtemps : elles doivent être immédiatement mises en oeuvre pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire.

⇒ **des moyens supplémentaires** dans les établissements scolaires ordinaires pour permettre une réelle inclusion de ces élèves également accueillis dans des CMS.

⇒ **Une baisse des effectifs par classe.** À titre de repère, la revendication générale de SUD éducation pour la SEGPA est de 12 élèves maximum

⇒ **Des dispositifs d'aide et de prévention complets** : 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1^{er} degré) et un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue)

⇒ **L'extension de la prime "spécialisée"** à tous et toutes les AESH

⇒ **une formation en accord** avec les besoins rencontrés par les collègues en poste dans l'ASH.

Face à la crise sanitaire : pour un plan d'urgence pour l'éducation !